



Ministère des Solidarités et de la Santé

Mme Agnès BUZYN
14 Avenue Duquesne
75350 PARIS SP 07

Beauvais sur Matha,
Le 1^{er} août 2019,

Madame la Ministre,

Je souhaite attirer votre attention sur la détresse des patients diabétiques traités par pompes à insuline implantables.

Ces patients ont appris fin juin par le Professeur Eric RENARD du CHU de Montpellier l'arrêt de la fabrication des pompes MiniMed (MIP) par MEDTRONIC pour des raisons de non rentabilité.

CORINNE IMBERT

Le collectif de patients diabétiques implantés d'une pompe à insuline par voie intrapéritonéale vous a notamment adressé un courrier le 9 juillet dernier afin de vous interpeller à ce sujet.

SÉNATRICE DE LA
CHARENTE-MARITIME

En effet, il leur est proposé comme alternative une pompe externe ou un autre traitement. Or, il s'avère que ces patients implantés, au nombre de 250 en France, ont connu pour la plupart un échec avec les autres traitements existants car ils ont un diabète instable et ingérable pour lequel un traitement par pompe externe est inefficace.

CONSEILLÈRE DÉPARTEMENTALE
DE LA CHARENTE-MARITIME

Un courrier d'EVADIAC (Evaluation dans le Diabète des Implants Actifs) adressé à MEDTRONIC indique notamment que le traitement alternatif qu'ils suggèrent n'est pas approprié pour 90% des patients traités par pompe implantable.

CONSEILLÈRE MUNICIPALE
DE BEAUVAIS SUR MATHA

Aujourd'hui, il apparaît donc que le seul traitement qui permet à ces patients diabétiques de type 1 complexes d'avoir un diabète stabilisé est le traitement par pompe implantable dont le seul fabricant est MEDTRONIC.

Je sollicite donc votre appui afin d'interpeller les responsables de MEDTRONIC sur les conséquences d'une telle décision sur ces patients qui n'ont pas d'autre alternative à ce jour pour traiter leur diabète.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'expression de ma très haute considération.

Bien à vous.

Corinne IMBERT